

# « Le Droit d’être une personne citoyenne »

## PROJET ASSOCIATIF

### Espoir 02



**Association  
ESPOIR02**

Accueil Activités Accompagnement Hébergement



---

**SOMMAIRE**

**PRÉAMBULE**

**page 4**

1. Notre histoire
2. Nos valeurs

**PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION**

**page 6**

1. Les buts de l'association
2. Les orientations de l'association
  - La Citoyenneté
  - L'inclusion
  - Le Rétablissement
  - La Pair Aidance
  -
3. Sa composition
  - a. L'Assemblée Générale
  - b. Le Conseil d'Administration
  - c. Le bureau
  - d. Les représentations et commissions
  - e. La Direction des structures
  - f. Les Comités des Usagers
  - g. Le positionnement de l'Association dans son environnement

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

**page 10**

1. Ses principes d'actions
2. Un mode de gouvernance démocratique
3. La gestion financière
4. Le recrutement, la formation et la professionnalisation des salariés de l'Association
5. Le dialogue social
6. La qualité
7. L'évaluation
8. La relation avec nos partenaires institutionnels
9. Les partenariats avec les autres associations

## ANNEXES

<b>La Direction des structures</b>	<b>page 12</b>
<b>Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) Psychiques</b>	<b>page 14</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Objectif général</li><li>2. Objectifs spécifiques</li><li>3. Le public ciblé</li><li>4. Les équipes pluridisciplinaires</li><li>5. Capacité d'accueil / Effectifs</li><li>6. Leur domaine d'interventions</li><li>7. Zone géographique d'action des SAMSAH</li><li>8. Le réseau partenariat des SAMSAH</li></ol>	
<b>Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)</b>	<b>page 18</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Rappel du cadre législatif</li><li>2. Les objectifs des GEM</li><li>3. Les moyens humains</li><li>4. L'association d'usagers</li><li>5. Les partenariats</li></ol>	
<b>Les Résidences Accueil</b>	<b>page 20</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. La spécificité des résidences accueil</li><li>2. Objectifs généraux des résidences Accueil</li><li>3. Public accueilli</li><li>4. Capacité d'accueil</li><li>5. Les modalités de fonctionnement</li><li>6. Les modalités d'accompagnement</li></ol>	
<b>L'Habitat Inclusif</b>	<b>page 23</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Public visé</li><li>2. Qualité de l'accompagnement</li></ol>	
<b>Le Club Réussir</b>	<b>page 29</b>
<b>NOS PROJETS – NOS AMBITIONS</b>	<b>page 30</b>

# PRÉAMBULE

Notre projet associatif est un document qui définit notre Association et ses orientations en vue d'offrir un service de qualité dans l'accompagnement des personnes en souffrance psychique et de leur entourage.

Notre projet associatif est destiné à fédérer tous ceux qui sont en lien avec l'Association Espoir 02 ; professionnels, bénévoles, personnes accompagnées, proches, et à devenir leur référence commune.

Il est le fruit de la réflexion des membres du Conseil d'Administration de l'Association Espoir 02, de ses bénévoles, de ses salariés et de sa Direction.

Ce Projet Associatif prend en compte les valeurs fondatrices de l'Association et l'expérience acquise au cours des 40 dernières années, ainsi que les attentes et les nouveaux besoins exprimés par tous les acteurs engagés dans sa mise en œuvre.

## **1. Notre histoire**

L'association Espoir 02 est une association loi 1901, créée le 16 octobre 1974 à l'initiative des familles adhérentes à l'UNAFAM.

Cette initiative venait renforcer la réflexion des Responsables Départementaux de l'UNAFAM qui avaient fait le constat que l'aide apportée par l'UNAFAM aux familles devait être complétée par une aide apportée à leurs proches présentant un handicap psychique.

Le mieux-être de ceux-ci apaise ainsi l'angoisse des familles qui souffrent de savoir leurs proches dans l'isolement et l'inactivité.

## **2. Nos valeurs**

L'association est consciente de la difficulté et de la complexité d'entrer en relation avec les personnes concernées qui, parfois, n'expriment aucune demande.

Ces adultes présentent des difficultés relationnelles par refus de reconnaissance ou "non-acceptation" de leur pathologie. Certains offrent des résistances aux sollicitations et à la socialisation.

Les personnes sont aussi confrontées au côté imprévisible de l'évolution de la maladie et pour certaines, au caractère durable et irréversible de cette situation de handicap.

L'extrême fragilité de ces personnes justifie la nécessité de l'accompagnement et la prise en compte, avec eux, de leur projet de vie et leur insertion ou "inclusion" dans la société.

Ces particularités impliquent de la part des bénévoles et des professionnels de partager un certain nombre de valeurs

**Le respect de la personne et l'égalité des droits et des chances** qui se traduisent par le respect de tous les droits fondamentaux de la personne.

Nous nous devons de respecter les personnes accueillies au sein de nos services et de faire respecter leurs droits, en leur donnant la chance d'y accéder :

Droit à la dignité.

Droit à l'intimité, à la sexualité, à la parentalité.

Droit à l'éducation et aux soins.

Droit au travail, au logement.

Droit à une vie sociale adaptée, à une vie culturelle et de loisirs.

Droit à une compensation du handicap (financière, technique et humaine).

Droit à la parole, à l'expression de leur volonté et de leur créativité.

Droit à l'autonomie, au bien-être et au bonheur.

Ainsi, nous affirmons que l'identité d'une personne vivant ponctuellement ou durablement une situation de handicap ne se réduit pas à l'expression de ses difficultés, qu'elle est membre à part entière de la société, qu'elle doit se voir garantir son projet de vie individuel.

L'association Espoir 02 s'engage à respecter l'égalité des droits de chacun à tous les niveaux de son action.

Elle refuse toute forme de discrimination quel que soit son fondement : le sexe, les origines ethniques ou sociales, la langue, la religion, les opinions politiques, la fortune, la naissance, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Par cette position, elle promeut ainsi cette valeur au sein de la société.

### **Laïcité et Indépendance**

Notre association, indépendante, ne relève d'aucune obédience politique, confessionnelle ou philosophique.

Nous fondons nos valeurs sur l'éthique laïque, c'est-à-dire sur une conception des rapports humains qui privilégie la solidarité en respect des valeurs de la démocratie républicaine.

L'association refuse toutes formes d'exclusion. Les interventions sociales des bénévoles et professionnels de l'association s'inscrivent dans cet esprit de neutralité vis-à-vis des personnes accompagnées. Celles-ci sont libres de leurs choix philosophiques, politiques ou religieux qui relèvent exclusivement de la sphère privée de chacun.

Les bénévoles et professionnels de l'association veillent à ce que les services qui accueillent des personnes ne soient pas des lieux de prosélytisme ni d'affrontement.

Ainsi, Espoir 02 garantit à toutes et à tous la neutralité de l'espace public.

# **PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association Espoir 02 a pour vocation d'accompagner et de soutenir les personnes en situation de handicap psychique ou de problématique psychique ainsi que leur entourage, et de les représenter en tant qu'usagers.

## **1. Les buts de l'association**

L'association a pour but de :

Mettre en œuvre, sur le territoire de l'Aisne, tous les moyens susceptibles de favoriser l'amélioration de l'état et des conditions de vie des personnes sujettes à des troubles psychiques, de créer et de gérer des structures appropriées.

Accueillir, dans un esprit d'entraide et de solidarité, toute personne confrontée à des troubles psychiques entraînant des difficultés sociales ou professionnelles.

Conseiller, accompagner et héberger des personnes souffrant de troubles psychiques.

Représenter les intérêts et défendre les droits des personnes concernées.

Etre un porte-parole des usagers en santé mentale, un interlocuteur au niveau des différentes instances locales, départementales, régionales et nationales.

Agir pour une meilleure compréhension des troubles psychiques dans le public.

Venir en aide aux familles adhérentes par tous les moyens adaptés en les accompagnant, pour les aider à mieux vivre le handicap de leur proche.

Créer et gérer des structures appropriées, des lieux de vie, d'activité et de travail ; des services d'accompagnement spécifiques aux handicapés psychiques vivant seuls ou chez leurs parents.

Renforcer les liens de complémentarité entre intervenants des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de façon à assurer au mieux la continuité des soins aux personnes en situation de handicap psychique ou de problématique psychique.

## **2. Les orientations de l'association**

### **- La Citoyenneté**

Favoriser la citoyenneté pour les personnes souffrant d'une problématique ou d'un handicap psychique

La maladie psychique empêche souvent les personnes de trouver la motivation de vivre comme tout citoyen : aller voter, participer à la vie municipale, elles doivent pouvoir accéder à la culture, pratiquer un sport, partir en vacances, choisir ses loisirs... L'association Espoir 02 œuvre à l'insertion de ces personnes, tout en leur rappelant qu'elles peuvent accéder à leurs droits de citoyens comme tout le monde, car ces droits sont inscrits dans la loi du 11 février 2005.

Il s'agit à la fois de respecter le projet de vie de chacun et de promouvoir une société véritablement inclusive au sein de laquelle les personnes en situation de handicap peuvent vivre pleinement leur citoyenneté. En effet,

la citoyenneté n'est pas simplement une idée abstraite, elle passe par la participation concrète de toutes et de tous à la vie de la société, et donc à toutes les activités qui permettent de construire le lien social.

Pour accompagner, il faut comprendre la personne prendre le temps de l'écouter, d'organiser et coordonner ses soins. Il faut co-construire avec elle un parcours, « son parcours ».

Un accompagnement adapté du parcours de la personne doit s'inscrire dans une prise en compte globale. Il nécessite une approche partenariale structurée en mobilisant les compétences des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et de l'insertion. Il est important de sécuriser le parcours de la personne en associant le concept d'inclusion.

#### - L'Inclusion

L'état de bien-être physique, mental et social est une ressource pour la vie de tous les jours. Il s'agit d'un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles ainsi que sur les aptitudes physiques. La santé mentale fait partie intégrante de la santé de tout individu, elle suppose de prendre en compte les problématiques de prévention, de droits et d'accès à une pleine citoyenneté, bien au-delà du champ médical. L'histoire du handicap psychique montre des individus d'abord, exclus et marginalisés, puis faisant l'objet d'une forme de ségrégation qui les place à l'écart de la société qui leur demande de s'adapter aux comportements du groupe social. Aujourd'hui le législateur prône pour toutes personnes la possibilité de participer pleinement à la vie de la société qu'elles soient en situation de handicap ou non. S'intégrer et être inclus, inclure et être capable apparaissent tous deux, indissociables.

Il faut donc faire en sorte que les personnes, quelles que soient leurs difficultés, soient en mesure de vivre en société et de mener une vie normale avec le niveau d'assistance nécessaire qui doit être efficace et efficient. L'inclusion est une manière de penser et de vivre qui réclame la participation active de tous les citoyens. L'inclusion favorise la culture du « vivre ensemble », selon Bertrand Dubreuil.

L'association ESPOIR 02 a donc comme objectif d'ouvrir des dispositifs du secteur spécialisé vers ceux de droit commun. La personne doit être « acteur » de sa propre vie, de ses soins.

Il s'agit de créer et d'assurer un contexte de soins et de soutien et remettre en question des idées préconçues et pessimistes, encore répandues aujourd'hui y compris chez de nombreux professionnels, selon laquelle il s'agirait de maladies de longue durée, et chroniques avec au mieux une stabilisation des symptômes, et considérant que le seul remède consiste en des soins spécialisés médicaux et sociaux à long terme. Le concept de « rétablissement » remet en question cette hypothèse.

#### - Le Rétablissement

Le rétablissement ne fait pas référence à une guérison clinique ou à une disparition des symptômes mais à une possibilité de redonner un sens à sa vie à travers des activités et un mode de vie satisfaisant pour la personne.

C'est une façon de vivre une vie satisfaisante, prometteuse et utile, en dépit des limites causées par la maladie. Le rétablissement implique l'élaboration d'un nouveau sens et d'un nouveau but à sa vie en même temps que l'on dépasse les effets catastrophiques de la maladie mentale- « Au delà de la question des troubles, le rétablissement intègre une perspective sociale et existentielle » (Pachoud, 2012). Le rétablissement sous-entend également de surmonter la stigmatisation, l'auto stigmatisation, les discriminations et les autres sources de traumatismes associées avec la maladie mentale

La personne doit comprendre sa maladie et l'accepter

#### - La Pair Aidance

La pair-aidance est une fonction innovante qui s'appuie sur l'expérience du vécu, qui privilégie les liens sociaux, la philosophie du rétablissement, l'entraide, la participation et la citoyenneté.

Le concept de pair-aidance repose sur l'idée que des personnes ayant vécu la même expérience de mise à mal de leur équilibre mental ou physique, ou de leur inclusion sociale (maladie, addiction, exclusion,...) peuvent s'entraider avec justesse et pertinence, en complémentarité et en lien avec les équipes professionnelles. Le pair-aidant est un membre du personnel vivant ou ayant vécu un trouble de santé mentale ou physique, ou une forme de rupture sociale. A partir de son propre processus de rétablissement, ou de son expérience d'utilisation des services sanitaires et sociaux, il aide ses pairs à surmonter les obstacles. L'accueil d'un pair-aidant a des impacts multiples, y compris pour l'équipe de professionnels, qui va être amenée à poser un autre regard sur les personnes accompagnées, et à faire évoluer ses postures professionnelles. En ce sens, la pair-aidance participe clairement d'un co-développement au sein des équipes, vers des pratiques co-construites en faveur des personnes accompagnées.

### **3. Sa composition**

#### **a. L'Assemblée Générale**

Elle comprend tous les membres de l'association.

Elle se réunit au moins une fois par an pour entendre le rapport moral du Président et le rapport d'activité, approuver les comptes de l'année antérieure et le budget prévisionnel, procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée en cas de circonstances exceptionnelles.

#### **b. Le Conseil d'Administration**

L'association est administrée par un Conseil d'Administration. Ces membres sont élus pour une durée de trois ans renouvelable.

C'est l'organe décisionnel de l'association.

Sa mission est de :

Assurer le fonctionnement de l'institution.

Désigner parmi ses membres le bureau de l'association.

Valider les votes émis lors de l'Assemblée Générale.

Désigner les représentants d'Espoir 02 dans les différentes instances locales, départementales, régionales, voire nationales, les suivre dans leurs missions.

Préparer les Assemblées générales.

Prévoir et suivre le budget.

Valider les projets.

Le Conseil d'Administration est normalement composé de 10 membres ayant voix délibérative.

Les Représentants des Comités des Usagers des GEM (Groupes d'Entraide mutuelle) participent aux séances du Conseil d'Administration sur invitation du Bureau.

Le Conseil d'Administration peut inviter d'autres personnes qualifiées en fonction des sujets traités.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an.

#### **c. Le bureau**

C'est l'organe opérationnel de l'association.

Sa mission est de préparer l'ordre du jour des Conseils d'Administration, de suivre les activités entre les réunions du Conseil d'Administration, de régler les affaires courantes et de travailler à l'élaboration



de documents et projets. Les membres du bureau sont renouveler tous les ans ou les trois ans.  
Le bureau se réunit selon les besoins.

#### d. Les représentations et commissions

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, selon leur disponibilité, s'insèrent dans différentes instances locales, régionales voir nationales.

#### e. La Direction des structures et services.

Les structures, les services et dispositifs sont dirigées par la Direction.  
L'activité des 3 GEM accompagnés par l'association Espoir 02, dépend de la Direction.

#### f. Les Comités d'Usagers

Un Comité d'usagers de chaque Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) est placé auprès de l'Association pour faire valoir le point de vue des utilisateurs et se réunit lors de certains Conseil d'Administration de l'association ESPOIR 02.

Il est composé de deux membres de chaque GEM.

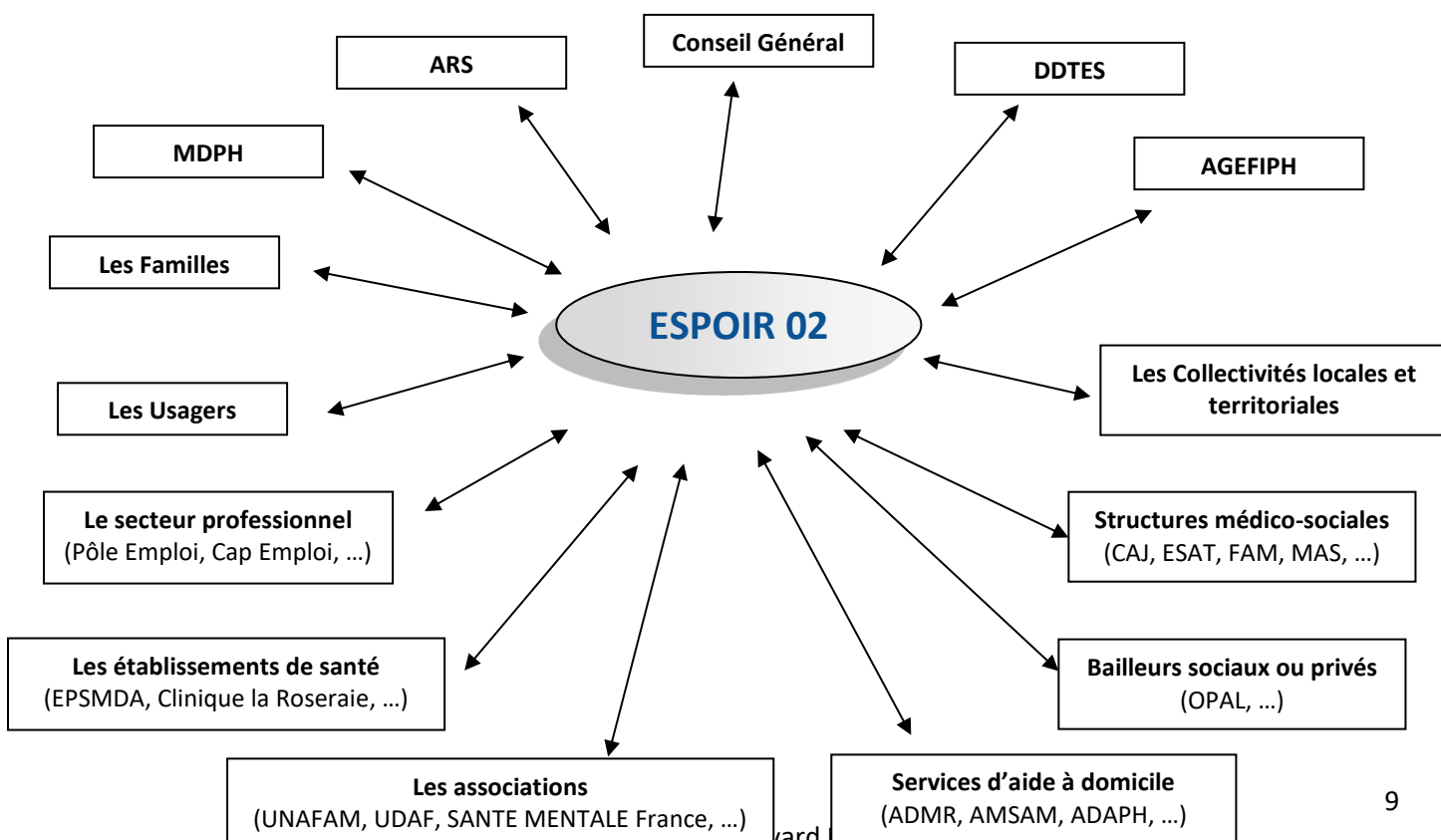
Il est force de proposition émanant des structures.

Il fournit un rapport annuel des activités transmis et lu lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut saisir le Comité pour les affaires concernant les Usagers.

Le Comité des Usagers a toute latitude pour faire appel et inviter toute personne adhérente des structures, pour l'aider à tenir compte des besoins des usagers et faire valoir leurs droits.

#### g. Le positionnement de l'Association dans son environnement



# **FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

## **1. Ses principes d'actions**

La confiance mutuelle : Le principe de confiance mutuelle est valable pour tous les membres de l'association ainsi que pour les salariés recrutés afin de mener à bien les missions définies dans le cadre du projet associatif.

La responsabilité : Toute personne investie d'un mandat, d'une délégation, doit voir ses responsabilités clairement définies tant en compétence qu'en durée, rendre compte de son exécution. Chaque membre d'une instance est solidairement engagé par les décisions prises de façon majoritaire.

La discrétion et la confidentialité : Le respect de la vie privée et le droit des usagers représentent des principes qui doivent guider l'action des membres bénévoles de l'association et des professionnels. La nécessité de témoigner pour des personnes en situation de souffrance psychique entraîne une obligation de confidentialité par rapport aux informations échangées dans le cadre des fonctions assumées ou déléguées.

Les particularités des personnes en souffrance psychique, énoncées plus avant, nécessitent de tous certaines exigences :

Une attitude d'accueil, d'écoute, de vigilance et de soutien.

Des connaissances sur les pathologies rencontrées en tenant compte de la singularité de la personne.

La recherche et le maintien d'une relation de confiance.

Une démarche volontariste et constante dans l'atteinte des objectifs.

Une volonté affirmée de proposition, d'incitation, d'entraînement afin de maintenir le désir des sujets, tout en respectant leurs problématiques singulières.

## **2. Un mode de gouvernance démocratique**

La gouvernance de l'Association porte sur les relations entre ses instances (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau), la Direction et les parties prenantes (Salariés et Usagers)

Elle détermine clairement la structure, les méthodes de travail et les rôles respectifs de chaque acteur de l'association, qui vont garantir la maîtrise du projet associatif, les stratégies et actions à développer et mobiliser.

Elle est le garant de la transparence des actions menées, du respect des valeurs et des engagements pris par l'association.

Elle donne au Conseil d'Administration les moyens de surveillance et de contrôle des objectifs, en concertation avec les parties prenantes de l'association.

Elle favorise l'engagement, la participation et l'expression de tous les acteurs de l'association.

Elle permet une veille stratégique de son environnement interne et externe, favorable au développement des actions existantes ou de nouveaux projets.

Elle assure une communication institutionnelle qui apporte la confiance de l'opinion publique, de ses partenaires, de ses bénéficiaires et de ses parties prenantes.

Elle développe un système de fonctionnement et d'information de nature à garantir des échanges transparents et un dialogue permanent auprès des instances décisionnelles régionales.

Elle s'assure en permanence de la capacité de ces instances à s'exprimer, à participer au processus de décision et exercer un contrôle efficient des pratiques de l'Association.

L'association Espoir 02 souhaite privilégier une représentativité la plus large possible des membres du Conseil d'Administration, favorisant leur implication et apportant une diversité de compétences en son sein.

### **3. La gestion financière**

Parce qu'il ne peut être question ni de dépenses inutiles, ni de profits pour un acteur social, l'association Espoir 02 s'engage à utiliser toutes ses ressources financières à l'exécution et au développement de ses missions.

A cette fin, les contrôles externes – Expert-comptable, Commissariat aux comptes, contrôle des tutelles sur l'utilisation des fonds publics, inspection mandatée par les pouvoirs publics – lui garantissent une gestion financière saine, rigoureuse et menée en toute clarté.

L'association a mis en place une comptabilité analytique. Un cabinet comptable l'aide dans sa tenue des comptes et de son bilan.

L'association constitue les réserves strictement nécessaires à l'exigence de pérennité et de qualité de services rendus au regard des ressources qui lui sont allouées.

### **4. Le recrutement, la formation et la professionnalisation des salariés de l'Association**

#### Favoriser la diversité d'expériences et de profils

A travers le recrutement d'une diversité de profils et d'expériences, l'Association Espoir 02 recherche une richesse apportée par des femmes et des hommes différents.

Un accent est mis, chaque fois que pertinent, sur la primo-employabilité.

#### Pérenniser et améliorer l'emploi des salariés en poste

Notre volonté est de conduire une politique active de promotion des personnels en situation d'emploi.

Elle permet de faire vivre le contenu des postes et de proposer aux salariés des mesures d'amélioration de leur situation au regard des possibilités d'évolution interne.

Dans le cadre de ces améliorations, Espoir 02 mène une réflexion particulière sur le sujet de la pénibilité des missions.

## Responsabiliser les personnels

Il convient de viser une responsabilisation des salariés en lien avec leurs fonctions et les domaines d'actions. Il est recherché la valorisation des compétences à tous les niveaux pour que chacun investisse pleinement son poste en étant acteur de son travail et de la vie de l'association.

## Proposer une politique de formation continue

Il est nécessaire de réfléchir, le plus en amont possible, sur les compétences indispensables à l'activité et sur les formations qui en découlent.

Nous souhaitons viser la qualification des salariés qui exercent dans nos structures. L'association développe « une auto formation » sur le handicap psychique dès l'arrivée d'un nouveau salarié. Le professionnel recevra pendant ces premières semaines une formation en interne par des professionnels aguerris sur le handicap et la problématique psychique.

A partir d'un entretien périodique, et en permettant qu'ils s'engagent en étant des acteurs de leurs projets de formation, l'Association propose à améliorer leurs savoirs et leurs savoirs faire.

## **5. Le dialogue social**

L'association Espoir 02 est soucieuse de la qualité du dialogue social établi avec le personnel.

Ce dialogue doit être continu et doit s'enrichir pour constituer un axe de communication responsable auprès de l'ensemble des salariés.

## **6. La qualité**

La démarche qualité est une procédure qui permet à l'Association de connaître ses forces et ses potentiels, mais aussi ses faiblesses et ses manques.

C'est une démarche de progrès qui apporte une meilleure lisibilité de ce qu'elle est et de ce qu'elle fait.

## **7. L'évaluation**

Une évaluation interne et externe est organisée dans le cadre du projet de service de chaque entité. Elle repose d'abord sur l'élaboration du rapport d'activité annuel.

L'évaluation fait partie du dynamisme du service.

## **8. La relation avec nos partenaires institutionnels**

Dans le cadre de son fonctionnement et de son exploitation, l'association Espoir 02 noue des relations avec une majorité de partenaires traitant du handicap psychique.

## **9. Les partenariats avec les autres associations**

De par son domaine de compétence, Espoir 02 souhaite engager un partenariat avec les associations traitant du handicap psychique et œuvrant sur le territoire du département de l'Aisne.

A ce titre, une relation particulière pourrait être nouée avec l'association UNAFAM, dont l'action est complémentaire à celle que mène Espoir 02

# **ANNEXES**

## **LA DIRECTION - NOS STRUCTURES – SERVICES - DISPOSITIFS**

### **LA DIRECTION**

La Direction est responsable de l'activité offerte par les structures, services et dispositifs.

Les activités des trois GEM de Laon, Soissons et Château-Thierry sont coordonnées par la Direction.

A ce titre, et par délégation des instances statutaires, le Directeur et les cadres de Directions par délégation du Directeur :

Met en œuvre la politique et la réalisation des programmes définis par les instances compétentes de l'Association.

Est responsable de la gestion des ressources humaines, du respect du droit du travail, de l'hygiène et de la sécurité.

Est responsable du fonctionnement matériel de l'ensemble des infrastructures et équipements et de leur bonne marche au plan technique.

Est responsable du fonctionnement financier des établissements. Elle assure la préparation du budget et le compte administratif, en liaison étroite avec le Président.

Ordonne les dépenses opérationnelles des structures et s'assure du paiement des factures.

Est responsable des admissions et des sorties des usagers réalisées dans les SAMSAH.

Est responsable de la mise en œuvre permanente des actions professionnelles, organisationnelles et techniques mises en place dans les services.

Est la responsable hiérarchique, sous l'autorité du Président, de l'action des équipes des personnels employés dans les structures.

Embauche les personnels dans le respect de la législation sociale, du droit du travail et des choix du Conseil d'Administration en matière de politique d'embauche.

Fait respecter les obligations légales des codes et conventions en vigueur.

Est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité.

Est responsable de l'information et de la communication au sein des structures.

Ses pouvoirs lui sont délégués dans le cadre du Document Unique de Délégation (D.U.D) par le Conseil d'Administration de l'Association qui a la responsabilité juridique et financière de l'Association.

La Direction travaille en étroite collaboration avec le Président, les membres élus du Bureau et le Conseil d'Administration.

Elle a un rôle de conseiller technique auprès des membres de l'Association et, à ce titre, est amenée à participer à tout projet de développement initié par l'Association.

La Direction est donc un des soutiens actifs de la politique de l'association Espoir 02 qu'elle promeut auprès des usagers, du personnel et de tous les autres partenaires.

Elle a obligation d'informer le Président et/ou le Conseil d'Administration de tout fait ou élément de nature à porter atteinte à la sécurité matérielle, physique ou morale des personnes confiées à ses services, ou de porter préjudice à l'association Espoir 02.

# LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH) PSYCHIQUE

## 1. Objectif général

L'association Espoir 02 reconnaît en la personne en situation de handicap psychique un citoyen à part entière qui doit pouvoir, dans toute la mesure du possible, exprimer ses besoins et aspirations et participer à la formulation de son projet de vie.

Le SAMSAH a pour objectif de favoriser l'insertion sociale de la personne en proposant un accompagnement individualisé dans le cadre de leur projet de vie. Il constitue un lieu de resocialisation au moyen d'entretiens individuels, de visites à domicile, de programmes d'entraînement aux habilités sociales et d'ateliers collectifs. Ses objectifs sont d'aider la personne en situation de handicap à :

- Maintenir ou démarrer le soin.
- Développer son autonomie au quotidien.
- Améliorer sa qualité de vie.
- Soutenir les relations familiales et/ou sociales.
- Retrouver un sentiment d'utilité sociale.
- Permettre une citoyenneté active.

L'approche psychosociale s'inscrit dans un accompagnement adapté de qualité ainsi que dans une politique de prévention des rechutes.

L'objectif final de l'accompagnement est de permettre à la personne d'acquérir les compétences nécessaires pour mener une vie indépendante dans le milieu ordinaire avec un minimum de soutien externe professionnel ou autre.

## 2. Objectifs spécifiques

Institués par le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005, les Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) sont conçus en cohérence avec la nouvelle approche de l'action auprès des personnes handicapées selon laquelle l'intervention médico-sociale et sanitaire auprès des personnes handicapées doit s'organiser autour de leur projet de vie, en favorisant la vie en milieu ordinaire et notamment la vie à domicile.

La philosophie des SAMSAH repose, ainsi, sur trois valeurs fondamentales :

- Le respect du choix de la personne.
  - L'aspiration à l'autonomie.
  - La participation à la vie de la Cité.

Ces trois valeurs se mettant en œuvre autour de trois principes d'action :

- Soigner.
- Accompagner.
- Coordonner.

Le tout en personnalisant, selon le projet de la personne.

### 3. Le cadre réglementaire

La mise en place des SAMSAH se fait dans un cadre réglementaire comprenant, 4 lois :

- \* La loi du 2 janvier 2002, rénovant le code de l'action sociale et médico-sociale.
- \* La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.
- \* La loi du 15 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées.
- \* La loi du 11 juillet 2009, portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

1 Décret :

- \* décret du 11 mars 2005, relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS et des SAMSAH.

### 4. Le public ciblé

Les Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés s'adressent à toute personne en situation de handicap psychique, à partir de 18 ans (et sans limite d'âge si le handicap a été reconnu par la CDAPH avant 60 ans), vivant en milieu dit ordinaire de façon habituelle.

Ces personnes peuvent :

Etre très isolées, vulnérables, en détresse psychique et restant réticentes à l'égard des soins et de tout type d'intervention.

Etre en souffrance de pathologies mentales, en situation de handicap psychique, ayant conservé une autonomie relative, mais n'étant pas toujours en capacité de se protéger, de repérer un danger possible, et de solliciter de l'aide quand leur intégrité physique est menacée.

Présenter une certaine dépendance (familiale ou institutionnelle) mais ne nécessitant pas une prise en charge globale en établissement.

Il paraît important de rappeler la spécificité du handicap psychique qui relève d'une altération, souvent amalgamée, confondue avec le handicap mental qui relève lui d'une déficience.

<b>HANDICAP MENTAL</b>	<b>HANDICAP PSYCHIQUE</b>
Apparaît à la naissance	Apparaît à l'adolescence ou à l'âge adulte
Déficience durable	Capacités intellectuelles souvent intactes
Soins médicaux peu fréquents	Soins médicaux indispensables
Grande stabilité	Evolution fréquente

Le handicap psychique se traduit globalement par un déficit d'adaptabilité à la vie en milieu ordinaire, une difficulté à entrer en relation avec autrui, une diminution ou une disparition des habiletés sociales.



Deux grandes spécificités caractérisent les personnes en situation de handicap psychique :  
 Une grande complexité de comportement, en termes d'étrangeté, de variabilité et d'imprévisibilité.  
 Leur incapacité à réaliser des actes simples de vie quotidienne alors qu'elles pouvaient le faire dans le passé.  
 La majorité des personnes qui sont atteintes par ce type de troubles peut être stabilisée sur le plan médical, mais garde souvent des séquelles profondes.  
 Il n'y a pas de déficience intellectuelle permanente, mais un handicap comportemental et affectif, se traduisant par des difficultés à acquérir ou exprimer des habiletés psychosociales.  
 S'ensuivent des déficits d'attention et des difficultés à élaborer et suivre un plan d'action ponctués par une alternance d'états calmes et tendus.

### 5. Les équipes pluridisciplinaires pour chaque SAMSAH psychiques

Les équipes pluridisciplinaires pour chaque SAMSAH psychiques sont composées principalement d'une équipe administrative, médicale, paramédicale, éducative, social etc...

### 6. Capacité d'accueil / Effectifs

La capacité d'accueil est fixée par décrets par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Aisne.

### 7. Leur domaine d'interventions

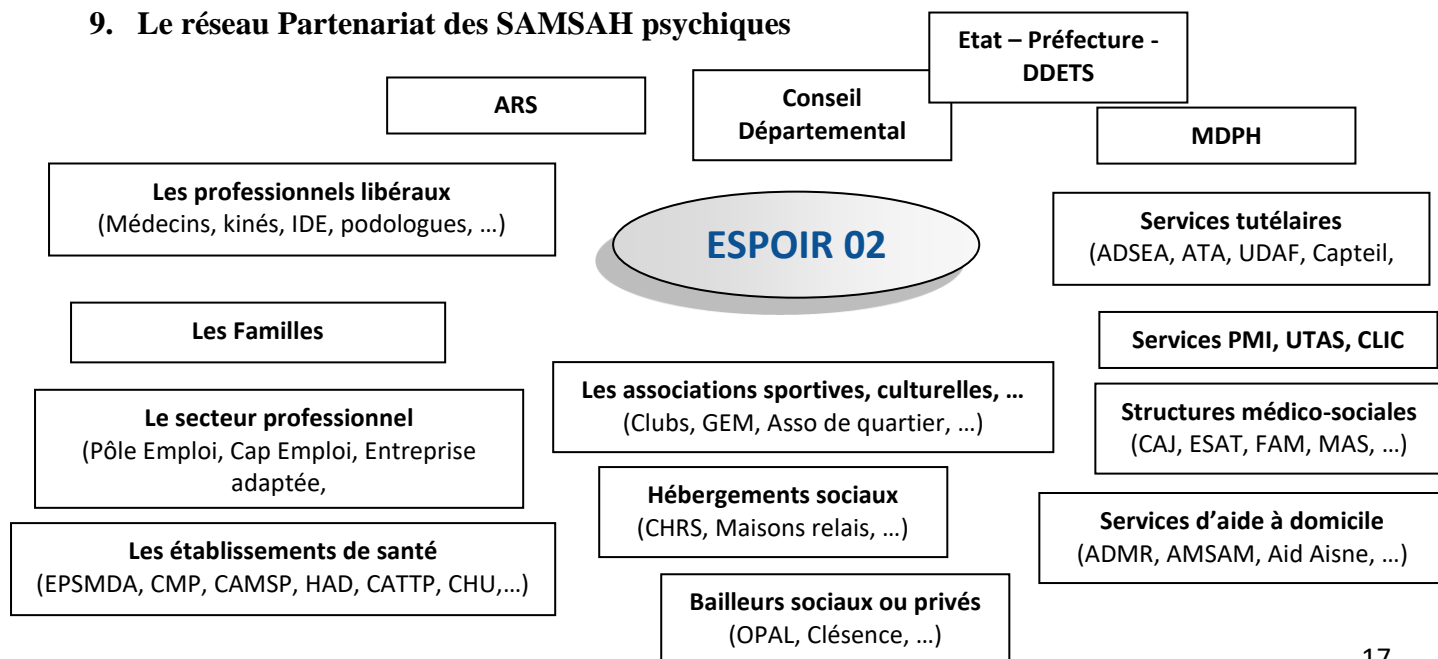
Dans le respect du Projet Individuel de la personne accompagnée, les prestations sont délivrées au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, de formation, y compris scolaire et universitaire, et ses activités professionnelles, en milieu ordinaire ou protégé, ainsi que, le cas échéant, dans les locaux du service.

Des temps collectifs de socialisation, des modules d'apprentissage, des ateliers d'expression et de loisirs peuvent être mis en place selon les besoin des bénéficiaires.

### 8. Zone géographique d'action des SAMSAH psychiques

Les équipes du SAMSAH psychique interviennent sur le sud du département de l'Aisne (secteur de Laon, Soissons, Château-Thierry)

### 9. Le réseau Partenariat des SAMSAH psychiques



# LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

L'association Espoir 02 est gestionnaire par convention des trois groupes d'entraide mutuelle. Ces derniers ont comme parrain l'UNAFAM.

L'association gère les finances et les salariés. Elle participe aux événements importants en tant qu'invitée. En aucun cas, elle n'impose les activités, les sorties ou autre.

Espoir 02 est présent pour accompagner les projets avec le soutien des professionnels.

Les projets sont proposés, élaborés et présentés par les adhérents accompagnés des salariés.

Cette organisation a pour but de favoriser l'autonomie d'action des adhérents mais aussi de développer, autour d'eux, une harmonie qui leur permettra de développer leurs projets d'activité, de sortie ou autre, tout en les impliquant dans le projet global du GEM.

L'accompagnement ayant aussi pour but de les amener à les impliquer dans la gestion du GEM.

## 1. Rappel du cadre législatif

Les groupes d'entraide mutuelle trouvent leur base légale dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tant comme moyen de prévention du handicap que comme élément de la compensation du handicap.

Le GEM n'est pas une structure qui se définit par des prestations mises en œuvre ou prises en charge par des professionnels.

Il s'agit d'un collectif de personnes animées d'un même projet qui, pour le développer, doit trouver un cadre (généralement le soutien d'une association et un lieu qu'il puisse investir comme sien), l'aide de quelques personnes (animateurs salariés ou bénévoles) et des moyens financiers.

Le cahier des charges précise les objectifs et les conditions devant être respectées, par un club existant ou en projet, pour être conventionné comme Groupe d'entraide et bénéficier d'un financement de l'Etat.

## 2. Les objectifs des GEM

Rompre l'isolement des personnes.

Restaurer et maintenir les liens sociaux.

Redonner confiance en soi.

Offrir un accueil convivial dans de larges plages horaires.

Choisir et organiser des activités culturelles et de loisirs.

Permettre l'écoute et l'échange, l'information et l'aide mutuelle.

Favoriser l'entraide et la solidarité.

## 3. Les moyens humains

Le rôle des animateurs (trices) consiste à :

Aider les adhérents à s'organiser pour la réalisation de leur projet.

Aider les adhérents à établir des relations avec l'environnement et les institutions de la cité

Veiller au confort et à la gestion du groupe.

Apporter une écoute, un avis, un conseil sans se substituer aux professionnels du soin ou de l'accompagnement.

Des réunions bimensuelles avec le Directeur permettent de proposer des projets d'activité et de sortie, de s'organiser pour les projets communs aux 3 GEM. Mais elles permettent également de faire des études de cas

pratiques, ce qui permet d'échanger sur les difficultés que rencontrent les animateurs(trices) au sein de leur GEM.

#### **4. L'association d'usagers**

C'est un des objectifs prioritaires de chaque GEM.

Depuis 2011, et chaque année, sont élus 2 représentants d'adhérents ainsi que 2 suppléants. Ils forment ainsi le comité d'adhérents.

Le comité d'adhérents est invité à participer à certains Conseil d'Administration de l'Association ESPOIR 02.

Cette instance permet de faire remonter toutes les remarques des usagers mais aussi d'apporter des informations concernant l'association.

La réunion du comité des adhérents a lieu tous les mois : elle permet à chacun de s'exprimer pour faire part de toutes les remarques concernant le fonctionnement du GEM, des activités habituelles et occasionnelles, mais aussi faire part des grandes orientations du groupe. C'est aussi une instance d'échanges entre les animatrices, les bénévoles et les usagers.

#### **5. Le partenariat**

Les GEM travaillent avec plusieurs organismes comme le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), le Centre Médico Psychologique, l'Hospitalisation A Domicile, le SAVS, le Foyer d'Accueil Médicalisé, le Centre Communal d'Action Sociale, mais également les familles de personnes handicapées et les familles d'accueil.

Les GEM organisent la promotion de l'association Espoir 02 en participant à différentes manifestations locales.

#### **6. Horaires d'ouvertures**

Les GEM sont ouverts du mardi au samedi et certains dimanches suivant les activités proposées.

## LES RÉSIDENCES ACCUEIL

### 1. La spécificité des résidences accueil

Sa spécificité est d'offrir aux résidents la garantie, d'un accompagnement sanitaire et social. Il est organisé dans le cadre de partenariats formalisés par des conventions. Le partenariat sera d'une part, avec le secteur psychiatrique, et d'autre part, avec des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) gérés par l'association ESPOIR 02 ou d'autres associations.

Ce dispositif répond aux besoins de personnes malades psychiques, qui ne souhaitent pas ou ne sont pas en capacité de vivre complètement seules.

La résidence s'intègre dans l'environnement immédiat (ville, centre bourg) et le voisinage.

Le caractère durable du logement permet de stabiliser des parcours chaotiques.

### 2. Objectifs généraux des résidences Accueil

- ☞ Répondre à un besoin de logement adapté aux personnes en situation de handicap psychique ne relevant plus d'une hospitalisation continue, du fait de la stabilisation de la pathologie ;
- ☞ Disposer d'un lieu de vie autonome ;
- ☞ Prendre en charge des personnes suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif par un projet global adapté aux besoins et compétences de chacun, passant par l'accès à l'ensemble de ses droits;
- ☞ Favoriser l'insertion dans la cité et l'autonomie individuelle par ce lieu d'accueil convivial, sécurisant, semi collectif ;
- ☞ Prévenir et soutenir dans la reconstruction des liens sociaux ;
- ☞ Mettre en place un sentiment de sécurité, pouvant conduire certains, à échéance plus ou moins longue, à quitter ce cadre pour un logement ordinaire.

### 3. Public accueilli

« Personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi collective ». S'ajoute généralement une obligation de suivi psychiatrique. La reconnaissance du handicap (c'est-à-dire le bénéfice de l'AAH) n'est pas imposée.

La résidence est destinée à l'accueil de toutes personnes adultes :

- Fragilisées et souffrant de troubles psychiques, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi collective ;
- Autonomes pour accéder à un logement privatif,
- En situation d'isolement à faible niveau de revenus.
- N'implique pas la reconnaissance du handicap par les instances ad hoc.
- Accompagnées par un SAMSAH à spécificité psychique (principalement)
- Bénéficiant d'un suivi psychiatrique (CMP...) afin que des soins soient garantis en tant que de besoin
- Ne pas présenter d'addictions à l'alcool et aux produits stupéfiants,
- Ayant au moins une activité extérieure quotidienne

Impliquées dans la vie de la résidence, les personnes sont locataires de leur logement et doivent le meubler. Ils ont à charge l'entretien de leur lieu de vie mais aussi de l'espace collectif.

#### **4. Capacité d'accueil**

La capacité d'accueil est de 43 personnes. 39 places en logements individuels et 4 places réparties dans 2 logements pour couples.

**Logements indépendants** permettant à chaque résident d'avoir une vie privée et autonome.

- 41 logements-foyers dont : - 29 T1 bis de 30 m<sup>2</sup> chacun
- 2 T 2 de 46 m<sup>2</sup> chacun, conçus pour un couple

#### **5. Les modalités de fonctionnement**

##### Les admissions :

L'association Espoir 02 est le gestionnaire de la résidence accueil. Elle a donc la maîtrise des admissions, à partir des propositions émanant du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) de l'Aisne.

Commission d'admission : La Commission présidée par le Président de l'association ESPOIR 02 est composée de salariés d'ESPOIR 02 et de partenaires institutionnels (SIAO et EPSMD) se réunit régulièrement.

#### **6. Les modalités d'accompagnement**

##### Une équipe éducative et d'encadrement

L'équipe est composée de :

**\*d'animateurs (trices)** à temps complet pour l'animation et la régulation de la vie quotidienne de la résidence accueil. Ces personnes se veulent être à l'écoute des résidents notamment pour faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils assurent une présence non continue sur le site.

##### **\* Ses missions :**

Par leur présence quotidienne, les hôtes assurent l'animation et la régulation de la vie de la résidence et ont notamment pour missions de :

- ✓ Définir conjointement avec les résidents, les modalités de la vie collective et de respect du règlement intérieur ;
- ✓ Organiser avec les résidents des activités communes ;
- ✓ Organiser les liens avec le voisinage et l'environnement local de la résidence : équipements publics, services culturels, structures d'animation et de loisirs ;
- ✓ Être l'interlocuteur des services sociaux et des services de santé de proximité, et particulièrement ceux qui sont liés par convention à la résidence accueil ;
- ✓ Exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par ou avec les résidents.

- ✓ Avoir en charge, en liaison avec l'association gestionnaire, des tâches de gestion locative quotidienne parmi lesquelles :
- l'accueil des nouveaux résidents,
- la surveillance et le bon entretien des logements et des espaces collectifs,
- la perception de la redevance.

### \* *Une Direction*

L'équipe sera placée sous la responsabilité de la Direction garante des missions et du cadre d'intervention.

L'accompagnement social : L'accompagnement à l'autonomie et à l'accès aux droits

Les résidences-accueil sont des structures associées le plus souvent à un service médico-social. Elles constituent aujourd'hui la nouvelle référence dans le logement durable de type communautaire adapté à certaines personnes avec handicap psychique, souvent en situation de précarité ou d'exclusion. La Résidence Accueil combine l'avantage d'un logement privatif complété par un dispositif de soutien social. Elle est ouverte à des personnes à faibles ressources, fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale. L'équipe des résidences accueil est composée de cinq travailleurs sociaux pour 43 résidents. Cette équipe assure au quotidien un travail d'écoute, d'animation (ateliers cuisine, sorties culturelles et de loisirs ...), d'accompagnement et d'orientation. En appui, un réseau de professionnels et d'associations peut intervenir en fonction des besoins spécifiques des locataires : infirmiers, médecins psychiatres, tuteurs, aides à domicile, professionnels de l'insertion, associations diverses. Les résidences accueil s'adressent à des personnes suffisamment stabilisées pour vivre en logement autonome, mais dont la fragilité rend nécessaires une présence qui, sans être continue, apporte sécurité et convivialité, ainsi qu'un accompagnement social. L'admission en résidence accueil se fait par la commission d'admission de la structure.

L'accompagnement médico-social ou sanitaire : L'accès ou la continuité des soins

La résidence accueil a comme spécificité d'offrir aux résidents la garantie d'un accompagnement médico-social, organisé dans le cadre d'un partenariat.

Des conventions sont passées avec le secteur psychiatrique d'une part, et un (ou des) service d'accompagnement médico-social (SAVS ou SAMSAH psychiques) d'autre part.

L'objectif est d'assurer la continuité des soins et l'accompagnement social nécessaires aux personnes accueillies.

# L'HABITAT INCLUSIF

Pour l'association ESPOIR 02 l'habitat inclusif constitue une réponse complémentaire au logement ordinaire et une alternative à l'hébergement en institution.

Le projet d'habitat inclusif de l'association ESPOIR 02 propose à terme 10 appartements de type 1 bis ou type 2

Ces appartements sont conçus pour être des espaces de vie privés.

Ils sont localisés en diffus proche dans le centre de Soissons

Les logements proposeront « Un chez soi », un lieu de vie ordinaire inscrit dans la vie de la cité. Ils appartiennent « au parc locatif » de l'organisme « Clésence ». Les personnes locataires pourront avoir un accompagnement pour permettre une inclusion sociale et une offre de services individualisés.

Les logements offre une vie inclusive notamment grâce aux relations avec le voisinage. Ils seront adaptés pour maintenir l'autonomie des personnes tout au long de leur vie. Les logements seront à proximité des commodités.

L'accès aux transports en commun (BUS, trains...), aux services administratifs (poste, mairie, antenne CAF, assistantes sociales de secteur...), aux loisirs (cinéma, centres sociaux, GEM'S...) et aux besoins quotidiens (supermarché, boulangerie, tabac...) reste un critère indissociable des logements inclusifs dont les objectifs généraux sont :

- S'intégrer dans la cité
- Favoriser la citoyenneté.
- Accompagner dans le maintien de l'autonomie et le cas échéant, mettre en œuvre / proposer les moyens adaptés pour pallier ou compenser une diminution de cette autonomie physique, psychique et sociale.

Le « local de vie collectif se trouve dans le quartier du Parc Gouraud rue allée Georges Charpak. (local de 50 m2).

L'association ESPOIR 02 axe ses actions sur :

- Une mise en place d'un « projet de vie sociale et partagée » en étroite concertation avec les habitants.
- Une animation et une régulation de la vie quotidienne de l'habitat inclusif
- Un travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée, notamment avec des opérateurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ainsi qu'avec des acteurs locaux et associatifs, dans le respect du libre choix de la personne.

## 1. Public visé

Le projet « habitat inclusif » s'adresse au brassage de public (personnes ayant un handicap, personnes âgées, personnes isolées, fragilisées et seules sans enfant) qui font le choix d'être hébergé à titre de résidence principale dans le dispositif d'habitat inclusif.

## 2. Qualité de l'accompagnement

L'accompagnement a pour objectif de mettre en place un projet de vie sociale et partagée afin de :

- Favoriser le « vivre ensemble », pour limiter le risque d'isolement des habitants,
- Développer la vie collective au sein de l'habitat,

- Permettre aux habitants de s'insérer dans la vie du quartier et de la commune, pour déployer ou maintenir des liens sociaux, avec le voisinage par exemple.

Un animateur salarié de l'association ESPOIR 02 est présent pour mettre en œuvre le projet de vie sociale et partagée des habitants : choix et mise en place des activités, sorties... Il assure principalement un accompagnement collectif des habitants. Il n'est pas en charge de la coordination des intervenants sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

Les actions proposées par l'association ESPOIR 02 :

Elles ont de deux types, celles qui ont trait à la vie dans le logement et celles qui ont trait à l'ouverture sur la ville. Les professionnels ont un rôle important dans la création de lien social et dans l'intégration sociale des personnes. Ils doivent permettre à tous de créer du lien avec d'autres personnes, mais doivent laisser la possibilité aux habitants d'être seuls quand ils le souhaitent.

#### « Vie dans le logement »

- Sensibilisation des habitants à l'entretien du logement dans ses parties collectives ou privatives, et à la convivialité (repas) incluant l'élaboration des menus, la confection du repas proprement dit. La participation de l'animateur sera plus ou moins importante selon le degré d'autonomie des habitants.

Des ouvertures de droits à la de PCH mutualisée pourront être demandées auprès de la CDAPH pour les personnes éligibles. Cette prestation permettra l'intervention de divers prestataires d'aide à la personne pour compléter les axes de travail du professionnel présent sur les différents logements.

#### « Ouverture sur la ville »

- C'est sur ce point, et en s'appuyant sur les projets élaborés avec le conseil de vie sociale, des habitants, que viendra en appui l'animateur « de la vie sociale et partagée ».
- L'animateur a à même de créer une dynamique entre les habitants participant au projet. Il jouera un rôle de médiateur, facilitera l'ouverture sur son environnement et l'inscription dans la cité, notamment par des liens avec le voisinage ou avec les équipements publics et services de proximité.
- Les partenariats noués avec les structures sociales, culturelles et sportives permettront d'offrir un panel varié et répondant au mieux aux souhaits des habitants.
- L'animateur aide à l'inclusion sociale des habitants par un soutien très ponctuel dans l'accès aux droits et aux services (aide aux démarches administratives, orientation vers les interlocuteurs compétents, prises de rendez-vous, aide à l'informatique...). L'animateur aura un rôle d'orientation.
- Des activités peuvent être proposées par les personnes elles-mêmes au sein de leur logement avec l'aide de l'animateur.

#### Partenariats et communication

##### Avec l'Organisme logeur : « Clésence »

Un partenariat étroit avec Clésence.

« Clésence » met à disposition pour le projet 10 logements autonomes dans le secteur de Soissons.

Les personnes signeront directement leur bail avec l'organisme logeur « Clésence ». Ils seront ainsi en responsabilisés en tant que locataires.



« Clésence » si besoin « s'appuiera » dans le cadre de l'accompagnement administratif sur des aides d'Action Logement tel que VISALE (pour gérer les impayés)

La gestion financière de l'ensemble des 10 logements sera confiée au bailleur.

Le projet comprend également un espace collectif, animé par l'association ESPOIR 02.

Les adultes en situation de handicap pourront demander à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) un accompagnement par un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH). Les deux services accompagnent des adultes dans leur projet de vie en favorisant l'accès aux services de droit commun, en travaillant le maintien ou la restauration des liens familiaux et en proposant un accompagnement social et un suivi éducatif. Le SAMSAH propose en plus du SAVS un suivi et une coordination des soins par l'intervention des services du milieu ordinaire et des professionnels libéraux.

L'association peut donc s'appuyer sur l'action du SAMSAH psychique dont elle est gestionnaire et sur un partenariat avec le SAMSAH et SAVS de l'APEI de SOISSONS, elle peut s'appuyer sur un réseau de partenaires spécialisés comme « Aid Aisne », « l'AMSAM »

Les personnes en situation de handicap peuvent faire appel à d'autres services comme :

- les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) qui interviennent le secteur de SOISSONS.
- les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Ils soutiennent les personnes dans les actes de la vie quotidienne et dans la préservation ou la restauration de l'autonomie. Les interventions d'un SAAD peuvent être financées par la PCH ou directement par la personne si elle n'a pas de droit à la PCH. Le SAAD et le SSIAD peuvent être regroupés en un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD).

L'association peut s'appuyer sur son réseau de partenaires spécialisés comme « Aid Aisne », « l'AMSAM »

Le public ayant un handicap psychique a besoin parfois d'un accompagnement spécifique spécialisé. L'association ESPOIR 02 travaille dans le cadre de ses missions depuis de nombreuses années en partenariat avec l'EPSMD qui est un acteur majeur de cet accompagnement

Le dispositif est également ouvert à la culture et aux loisirs. Les conventions avec le « Groupe Entraide Mutuelle de SOISSONS, BB écolo ESPOIR 02 » et « Les Centres Sociaux de la ville de SOISSONS » seront un atout majeur pour sensibiliser les personnes à aller vers l'extérieur.

L'association a une volonté de proposer un projet ancré dans une dimension de proximité, au sein d'un réseau local d'acteurs susceptibles de répondre aux besoins et attentes des personnes. Les travaux sont menés avec les acteurs de l'accompagnement du territoire (services, établissements, associations de personnes et de familles, de culture, sports et loisirs, etc).

Le dispositif est également ouvert à la culture et aux loisirs et a conventionné avec le « Groupe Entraide Mutuelle de SOISSONS, BB écolo ESPOIR 02 » et « Les Centres Sociaux de la ville de SOISSONS » pour sensibiliser les personnes à s'ouvrir sur l'extérieur.

Le dispositif se veut être :

Un soutien à l'autonomie de la personne :

Proposer une aide dans les actes essentiels de la vie et dans les activités de la vie quotidienne, qui s'adapte aux besoins et attentes de chaque habitant.

Aide à l'inclusion sociale :

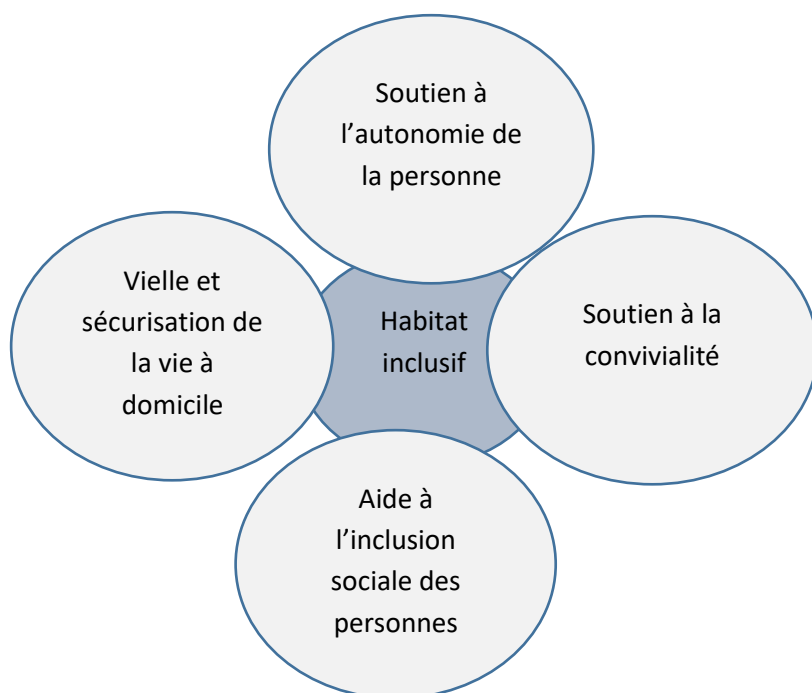
Proposer un accompagnement personnalisé, qui doit permettre aux habitants de participer à la vie de la cité : accès et maintien dans le logement, accès aux soins, à la formation, à l'emploi, aux loisirs, à la culture, au sport, etc... Un partenariat avec des acteurs locaux. Un accompagnement par des services médico-sociaux spécialisés (ex : SAVS, SAMSAH)

Soutien à la convivialité :

Prévenir l'isolement, le repli sur soi et le sentiment de solitude par la mise en place d'activités collectives ; d'animations et de gestion des espaces communs ; d'intégration des familles, proches, voisins ; d'actions en lien avec les partenaires locaux ; etc... Il est nécessaire de recueillir les attentes des personnes et de co-construire avec elles les actions adaptées.

Un dispositif de Veille et Sécurisation :

Offrir plus de sécurité qu'un logement individuel classique, dans un cadre plus souple que les règles de sécurité des établissements d'hébergement, en tenant compte des attentes et besoins des habitants et des proches pour des réponses adaptées (humaines et/ou techniques).



Des « conventions dynamiques de partenariat » sont en cours de signature dont la finalité est comme le précise leur préambule de partager l'objectif permanent de recherche du « mieux vivre dans la cité, en permettant à chacun d'être acteur et citoyen, en favorisant la participation active des habitants ».

Ces conventions ne seront pas figées, elles seront des outils de dialogue et se nourriront des expériences vécues.

Enfin ESPOIR 02 veillera tout particulièrement à ce que ce dispositif « innovant » puisse être évalué tant par les partenaires que par les habitants eux-mêmes.

Le suivi et cette évaluation se feront dans le cadre d'un COPIL (comité de pilotage) composé de membres le représentant, les différents partenaires et d'invités (financeurs).

## L'encadrement

\*Un animateur (trice) à temps complet pour l'animation et la régulation de l'activité de l'espace convivial et collectif. Le ou la professionnel (le) se veut être à l'écoute des locataires notamment pour faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils assurent une présence non continue sur l'espace

### \* Ses missions :

Par leur présence quotidienne, le ou la professionnel(le) assure l'animation et la régulation de la vie de l'espace conviviale et collectif et ont notamment pour missions de :

- ✓ Définir conjointement avec les locataires, les modalités de la vie collective et de respect du règlement intérieur ;
- ✓ Organiser avec les locataires des activités communes ;
- ✓ Organiser les liens avec le voisinage et l'environnement local de l'espace : équipements publics, services culturels, structures d'animation et de loisirs ;
- ✓ Etre l'interlocuteur des services sociaux et des services de santé de proximité, et particulièrement ceux qui sont liés par convention ;
- ✓ Exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par ou avec les locataires.
- ✓ Avoir en charge, en liaison avec l'association gestionnaire, des tâches du quotidien parmi lesquelles : - l'accueil des nouveaux locataires,
- ✓ Etre l'interlocuteur privilégié de notre partenaire « Clésence »

### \* *Une Direction*

Le ou la professionnel(le) sera placé(e) sous la responsabilité de la Direction (Directeur et Chef de service) garant des missions et du cadre d'intervention.

## La procédure d'admission

Toute demande d'admission dans le dispositif doit impérativement être validée au préalable par la commission interne d'ESPOIR 02.

Chaque personne formule une demande de logement en adressant à l'association ESPOIR 02, une lettre de motivation.

Une fois la demande de logement réceptionnée, la personne est reçue par la direction et un professionnel pour une présentation des lieux.

Suite à cette visite, un entretien est proposé afin d'évaluer la motivation et l'autonomie de la personne.

Un dossier de candidature est remis à l'issue de ce rdv, si la personne souhaite maintenir son choix.

***\* Le comité d'attribution :***

Une fois le dossier de candidature constitué, il est étudié par une commission d'attribution interne à l'Association ESPOIR 02 qui est composée :

- Du Président, (Président de la Commission)
- De la Direction,
- Du professionnel intervenant sur le dispositif
- D'un représentant de l'organisme logeur « Clésence »,

Peuvent également y participer :

- Le candidat
- Les partenaires.

La Commission d'attribution pilotée par le gestionnaire se réunit en tant que de besoin. La décision définitive appartient en dernier recours au gestionnaire et à l'Association ESPOIR 02.

La réponse est notifiée et adressée à la personne par la direction.

Ce comité veille à se prononcer sur des candidatures qui, avec l'assentiment de la personne, peuvent provenir d'horizons divers (familles, associations, travailleurs sociaux, équipes de psychiatrie...), de façon à répondre à des besoins s'exprimant dans des contextes variés. Les membres de la commission sont vigilants à ce que les admissions ne s'effectuent pas par une filière unique.

Le comité d'admission définit ses critères de priorité ou d'inclusion.

***\* Priorisation des critères d'attribution :***

Le candidat doit :

- Etre majeur
- Etre suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie d'un logement individuel
- Etre autonome pour accéder à un logement privatif,
- Avoir au minimum un revenu stable,

***\* Bilan des attributions :***

La commission se réunit ponctuellement afin de faire un suivi des attributions des logements, de mettre en œuvre et permettre une évolution en fonction des besoins du public accueilli et des réponses à apporter.

Il est ainsi vérifié : \* L'évolution des publics accueillis, la compatibilité des attributions de logement avec le projet social ;

\* La politique d'accompagnement social

Sur ces bases, et en prenant en compte l'avis des locataires, de nouvelles mesures pourront être proposées pour notamment actualiser le projet social.

## LE CLUB REUSSIR

Les personnes présentant une problématique psychique rencontrent des difficultés importantes pour l'accès à l'emploi tant en milieu protégé, qu'en milieu ordinaire. Les dispositifs d'accompagnements existants ne sont pas toujours adaptés à cette problématique particulière alors que l'emploi nous apparaît comme pouvant être un vecteur d'inclusion sociale. En ce sens l'association se propose de travailler autour de cet axe avec d'autres partenaires : les GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE de LAON, SOISSONS et CHATEAU THIERRY

pour créer un dispositif le « club réussir 02 »

Le « club réussir 02 » a pour objectif de mettre en commun des compétences et moyens pour développer un dispositif d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi innovant.

Le club réussir défend des valeurs de solidarité, de citoyenneté, promeut une approche thérapeutique de réhabilitation psychosociale destinée à favoriser le rétablissement des personnes ayant une problématique psychique à se rétablir c'est-à-dire à obtenir un niveau de vie et d'adaptation satisfaisants par rapport à leurs attentes.

Le club réussir favorise pour les personnes ayant des troubles psychiques l'accès à la Citoyenneté et revendique une société inclusive.

Le club réussir se base également sur des dispositifs d'entraide professionnalisée appelés Pair Aidance

Le club réussir est un espace de solidarité inter-associative.

## **NOS PROJETS – NOTRE AMBITION**

### **« Le Droit d'être une personne citoyenne »**

Notre réflexion sur la création de nouvelles structures d'accompagnement, dans notre projet associatif, est une réponse au besoin prégnant des familles qui expriment des demandes d'accompagnement en structures de leur proche handicapé.

Elle montre notre volonté de développement, à moyen et long terme, pour offrir une meilleure prise en charge des personnes présentant un handicap psychique.

Il n'est en rien contractuel.

La création de telles structures découle de la réponse aux appels à projet que pourraient émettre les autorités de tutelle.

**"Devenir le partenaire incontournable dans l'accompagnement de la maladie psychique dans l'Aisne"**

Avril 2022